

Séance du 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude MANCEAU

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
30	23	25 Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BEHERAY Pierre, M. BOE Gérard, Mme BOULANGER Christine, M. BUISSON Gérard, Mme BURGHOFFER Chantal, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DURAND Sylvain, M. GARDERA Denis, M. JOUIN Dominique, M. JULLIEN Jean Pierre, Mme LAGRAVIÈRE Isabelle, M. LANCESTREMERE Armand, M. LE FOLL Joseph, M. LE GOFF François, M. LE NAGARD Jean François, M. LOUVET Daniel, M. MANCEAU Claude, M. METIVIER Laurent, M. MOREAU Christian, M. NOEL Michel, M. RECOUSSINES Michel, M. THIRANT J M

Procuration(s) :

M. COLLEU Christian donne pouvoir à M. NOEL Michel, M. LAVENANT David donne pouvoir à M. BOE Gérard

Date de la convocation
31 janvier 2018

Étai(en)t absent(s) :

M. BOHY Gérard, M. DUCROCQ Jean, Mme GONTHIER Annie, M. LEMAITRE Patrick, Mme VENANT Annick, Mme VIROT Sandrine

Date d'affichage
16 février 2018

Étai(en)t excusé(s) :

M. CHERRIER Claude, M. COLLEU Christian, M. LAVENANT David, M. LEBAR Daniel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. LE FOLL Joseph

16 février 2018

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

et publication du

16 février 2018

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 79 508,92

Recettes : 79 508,92

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	79 508,92	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	79 508,92	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric,

le Président
Claude MANCEAU

Budget Primitif 2018

Notice explicative de synthèse Budget Régie de Maîtrise d'œuvre (2)

En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Budget Primitif 2018 – Budget annexe (2) Régie de Maîtrise d'œuvre.

Le Budget Primitif est le document comptable reprenant toutes les prévisions de dépenses et de recettes de la collectivité. Le projet de budget a fait l'objet d'un débat dit « d'orientations budgétaires » dans les deux mois précédant son vote (le 14/12/2017).

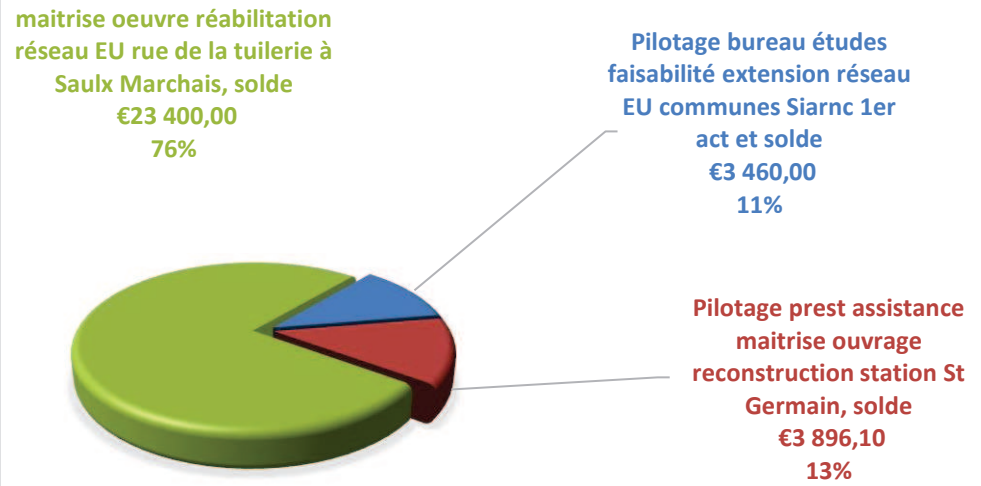
BILAN BUDGETAIRE 2017

SECTION D'EXPLOITATION 2017

Le total des dépenses réalisées s'élève à 30756,10 €. Celui des recettes réalisées s'établit au même montant.

En effet, le budget principal et le budget RMO sont en concordance, le premier achetant une prestation, le second rémunérant la mise à disposition des moyens et du matériel.

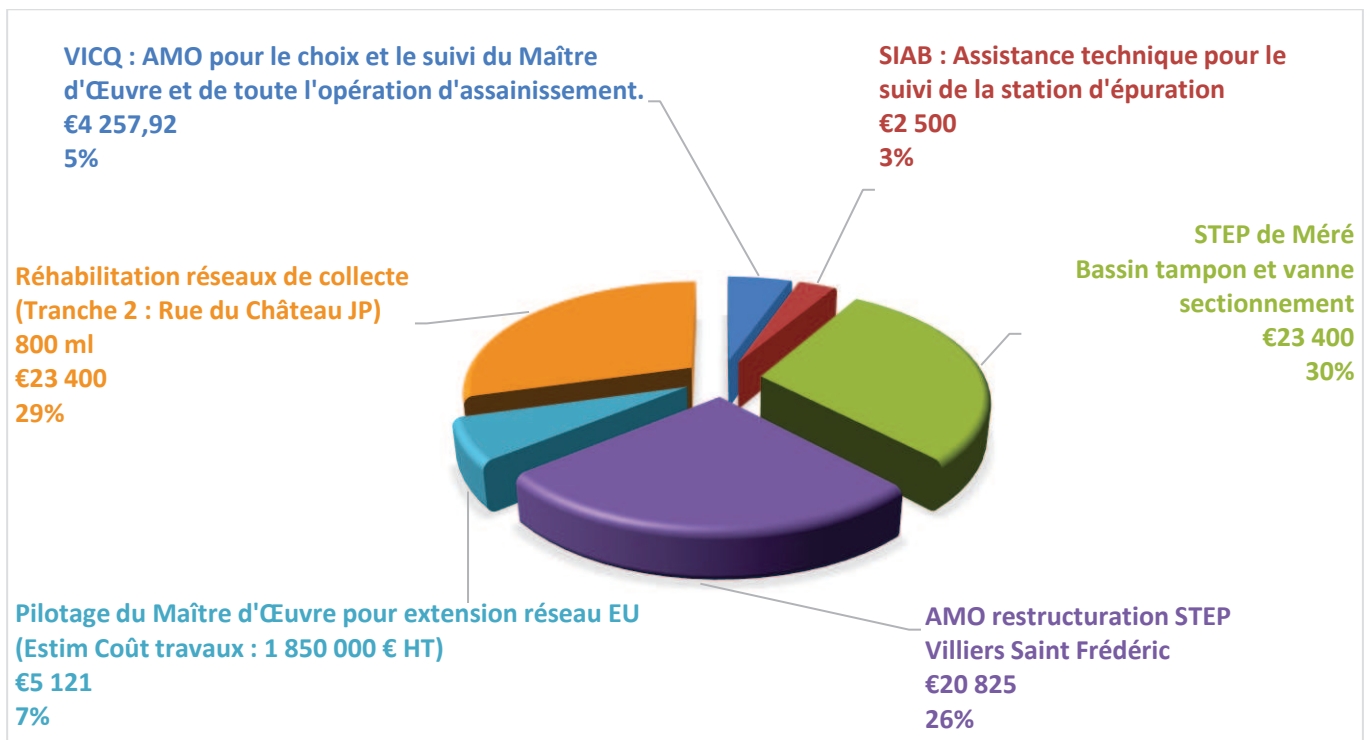
La section d'exploitation est strictement à l'équilibre.



SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 : Il n'y a pas de section d'investissement pour ce budget.

DEPENSES D'EXPLOITATION BP 2018: 79 508,92 € (+16,58%)

Le chapitre 6226, honoraires, est proposé en hausse de 16,58%.



Le chapitre 658, Charges diverses de gestion courante, est stable à 5 € (régularisations comptables)

RECETTES D'EXPLOITATION BP 2018: 79 503,92 € (+16,58%)

Le chapitre 7068, prestations de service, est proposé en hausse de 16,58%.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.